

soyez acteur

Dès 2023

> Plan de PAYSAGE

de la **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE** du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Quels paysages voulons-nous laisser à nos enfants ?

Comment sauvegarder notre cadre de vie ?

Comment répondre à nos besoins actuels sans perdre l'âme de nos paysages ?

Qu'est-ce qui fait la qualité de nos paysages ?

Comment définir l'identité paysagère des Landes de Gascogne ?

Comment vivre avec les autres êtres vivants ?

Comment adapter nos paysages au changement climatique ?

> Le paysage

Historiquement attribuée aux artistes peintres, aux poètes et aux jardiniers, la notion de paysage en tant que bien commun devient officielle avec la Convention Européenne de Florence en 2000.

«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Aujourd'hui le paysage est une discipline à part entière, qui offre un regard transversal à la croisée des chemins entre géographie, écologie, économie, habitat, histoire, art et culture.

Comprendre un paysage, c'est identifier ce qui fait l'âme d'un lieu, ce qui le caractérise de façon matérielle (pédologie, topographie, occupation du sol...) et immatérielle (perception, symboles, sentiment d'appartenance...).

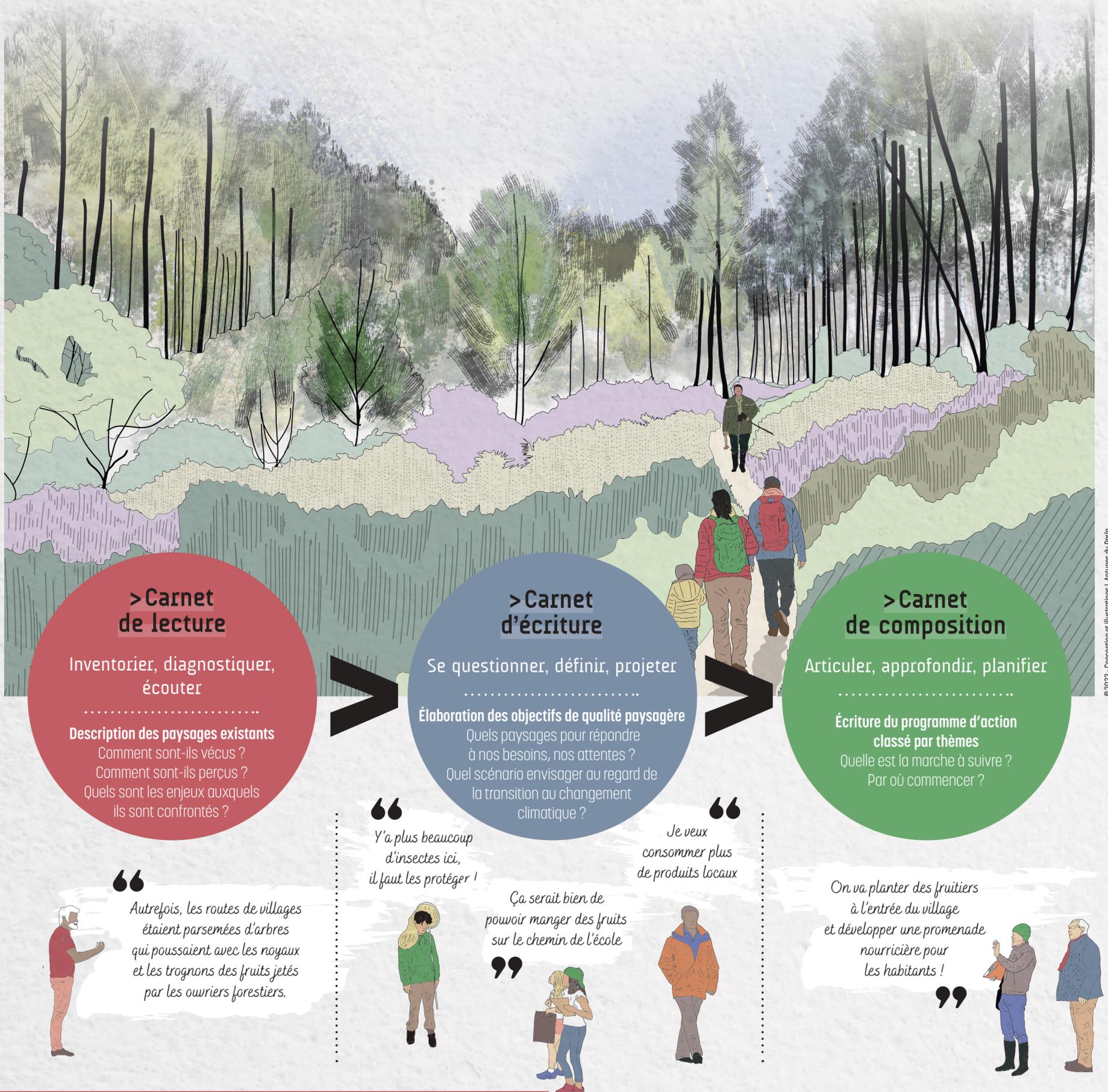
> Qu'est-ce qu'un plan de paysage ?

C'est un projet de territoire qui se construit ensemble, avec les élus, les habitants et les acteurs du territoire. Son objectif est d'identifier les paysages désirables pour l'avenir, et définir le cap à tenir pour les façonner.

Le plan de paysage est un outil non contraignant qui permet une approche qualitative de l'aménagement.

Il est opérationnel et permet de fédérer les acteurs et habitants d'un territoire autour de projets d'adaptation au changement climatique, un véritable levier permettant d'aborder la transition.

Il aborde une dimension stratégique qui permettra aux collectivités, aménageurs et porteurs de projet publics et privés d'agir en cohérence et en harmonie sur le territoire du Parc, dans le respect et la valorisation des paysages souhaités par tous.



Venez participer au plan de paysage !

Le paysage est un bien commun. Par nos pratiques, notre manière d'habiter, de consommer et de produire, nous modelons d'une manière ou d'une autre nos paysages. De même que ses mutations nous impactent tous, de façon directe ou indirecte. Il est donc nécessaire de décider ensemble de l'évolution de nos paysages.

Ce sont les élus, les acteurs du territoire et les habitants qui feront émerger les grandes lignes pour définir quels doivent être nos paysages de demain. Pour cela, plusieurs temps de concertation et d'animation seront organisés sur l'ensemble du territoire à toutes les étapes du projet.

Si vous souhaitez être au courant des événements programmés sur le Parc, rendez-vous sur la page dédiée : www.parc-landes-de-gascogne.fr

> Un projet aux multiples acteurs

- **L'équipe du Parc naturel régional des Landes de Gascogne** : structure porteuse du projet, anime le projet dans son ensemble et réalise la démarche participative.
- **Le bureau d'études** : réalise le diagnostic paysager partagé, identifie les objectifs de qualité paysagère, propose un programme d'actions qui en découle.
- **Les élus des EPCI et des communes** : participent aux phases du projet, du diagnostic au programme d'actions pour alimenter la réflexion et valider les étapes de travail au sein de comités de pilotage.
- **Les acteurs socio-économiques, les institutionnels et les habitants** : participent au projet en contribuant au recueil des besoins du territoire, des bonnes pratiques et des projets vertueux.